

LETTRE D'INFORMATIONS INTERNE DES PAPILLONS BLANCS DE LILLE

## INFOS GÉNÉRALES



L'assemblée générale s'est tenue le 20 juin en fin de journée au Foyer de vie Les Cattelaines. Aux côtés des membres de l'association appelés à délibérer et se prononcer sur les différents rapports annuels (rapport moral, rapport d'activité, rapport financier - tous approuvés -) et à pourvoir à quelques sièges au conseil d'administration, plusieurs dizaines de professionnels s'étaient rendus à l'invitation. L'assistance était donc nombreuse. L'événement s'est poursuivi par un buffet en plein air préparé et tenu par les travailleurs de l'ESAT d'Armentières. Bonne ambiance, beau temps, belle réussite au total, tandis que sur le grand écran à l'intérieur, les powerpoint de l'AG

laissaient place en début de soirée à la retransmission du premier match de l'équipe de France de football au Brésil devant une assemblée de supporters où les résidents du Foyer n'étaient pas les derniers à s'enthousiasmer.

Lundi 23, le conseil d'administration a procédé à l'élection de son bureau. Florence Bobillier a été élue présidente, prenant la suite d'Isabelle Caillabet ; Lucien Charlet (vice-président et trésorier sortant) et Jacques Leman (membre sortant du bureau) ont été élus vice-présidents, Marcelle Myszkowski (secrétaire sortante) a été reconduite dans cette fonction et Christian Vanhoutte a été élu trésorier.

## annulation des 60 ans à Lille Grand Palais

**Après sa décision d'annuler le projet « 60 ans », lors de sa dernière séance, le CA publie le communiqué ci-dessous.**

« En sa séance du 21 juillet, le Conseil d'Administration a décidé d'annuler le projet de fête des 60 ans prévu au Grand Palais à Lille. Bien que beaucoup de travail ait été réalisé, nous avons pris conscience que la montée en puissance de l'organisation allait nécessiter une mobilisation de moyens logistiques, humains et financiers que nous n'étions pas sûrs de pouvoir mettre en œuvre. Cette décision a été difficile à prendre, et après de nombreux échanges, nous avons paru la plus raisonnable. Nous remercions les membres du comité de pilotage qui se sont fortement investis. Nous comprenons et partageons votre déception, car ce beau projet fédérateur aurait permis de rassembler l'ensemble de l'Association : personnes en situation de handicap, parents, bénévoles, administrateurs et professionnels. Nous réfléchissons à d'autres moyens de marquer cet anniversaire. En attendant, nous sommes certains que les occasions de nous rencontrer ne manqueront pas. Bien à vous.

Les membres du Conseil d'Administration »

## OPÉRATION BRIOCHES



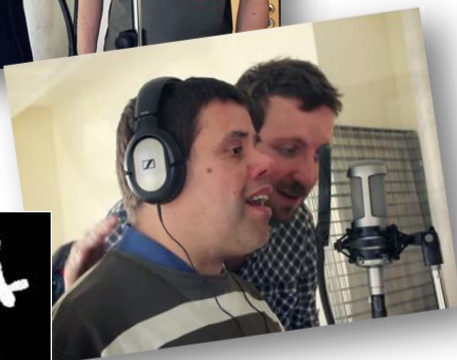
L'opération Brioches se tiendra du 6 au 12 octobre. Action nationale impulsée par l'Union des APEI, c'est une opération de communication grand public sur le handicap et une manière de collecter quelques fonds par la vente de brioches. Aux équipes de salariés volontaires de l'APEI qui l'organisent et l'animent chaque année, se joignent tous les bénévoles des établissements et de l'association qui souhaitent donner un peu de temps pour aller à la rencontre du public. Comme chaque année, les résultats financiers compléteront le budget du dispositif Temps lib' qui organise tout au long de l'année des activités, des temps de bien-être et des temps festifs pour environ 120 personnes en situation de handicap. Venez tous vendre des brioches ! Contact dans les établissements ou au siège.

## LE DÉFI LECTURE À L'IME DENISE LEGRIX



Jeudi 22 mai 2014, c'était le défi lecture à l'IME Denise Legrix de Seclin. Il y avait des équipes des IME du Fromez, de Lelandais, de la Fontinelle et de Seclin, des équipes des CLIS de Bauvin et de Seclin et des équipes de la maternelle de Gondcourt. Elles sont venues pour jouer à des jeux sur les albums choisis en début d'année. Le défi s'appelait « Caché derrière ». Les jeunes du groupe Matisse ont fait les guides, le photographe ou les animateurs. Nous avons pique-niqué dans la cour. Tout le monde a bien aimé cette journée. Toutes les équipes ont reçu un diplôme et un livre en cadeau. *Article écrit par les jeunes du groupe Matisse, IME de Seclin*

## LE SAU DE MARQUILLIES ENREGISTRE UN CLIP



Le foyer de vie « Le Rivage » a participé au projet « AERO EASY TOUR #2 », de l'AERONEF à Lille. Ce projet consiste à provoquer des temps de rencontres entre des groupes de musique actuels de la région et des personnes fréquentant des établissements spécialisés du département. Dans ce cadre, des temps de création et d'enregistrement sont organisés et se traduisent par la réalisation de morceaux inédits tirés du répertoire d'un artiste. Le 21 février 2014, un enregistrement (audio et vidéo) a eu lieu au sein de l'établissement avec la collaboration de professionnels de l'AERONEF et d'Alexis du groupe « SHIKO SHIKO ». Quelques usagers du foyer ont revisité, en compagnie du groupe, la chanson Mama Sam de -M-. Entre voix et sons homemade, découvrez une version toute spéciale de ce morceau ! Retrouvez cet enregistrement en image avec le clip du morceau : [www.youtube.com/watch?v=LRmQpaZtg9Q&feature=youtu.be](http://www.youtube.com/watch?v=LRmQpaZtg9Q&feature=youtu.be)

## RECHERCHE BÉNÉVOLES POUR LA COLLECTE DÉPARTEMENTALE



Les Papillons Blancs de Lille s'impliquent comme chaque année dans la collecte départementale des Papillons Blancs du Nord, les 13 et 14 septembre. Les fonds recueillis viendront cette année compléter le budget de la vie associative. Les personnes volontaires seront chargées de distribuer autour d'elles (amis, boîtes à lettres dans les communes du territoire de l'APEI de Lille...) des appels à la générosité. Les volontaires doivent appeler le secrétariat du siège (03 20 43 95 60) ou le contacter sur cette messagerie : [abetremieux@papillonsblancs-lille.org](mailto:abetremieux@papillonsblancs-lille.org). Ils recevront les messages d'appel au don à distribuer (dans la quantité que chacun souhaitera).

## INFOS SALARIÉS

### MOUVEMENTS DE PERSONNEL

#### Départs

- Bruno Mazzilli, moniteur d'atelier à de l'ESAT de Comines
- Roselyne Hespel, agent de service intérieur à l'ESAT de Fives
- Sabine Manche, agent de service intérieur à l'IME Lelandais
- Vinicio Alfano, aide médico-psychologique, à l'Habitat
- Mickael Monnier, ouvrier qualifié internat à l'Habitat
- Christine Soufflet, ouvrier qualifié internat à l'IME Lelandais
- Florence Libbrecht, secrétaire de direction à l'Habitat
- Joëlle Vienne, chef de service éducatif, Résidence Les 3 Fontaines à l'Habitat
- Denis Duprez, comptable, au Foyer de Vie Les Cattelaines

#### Arrivées (embauches CDI)

- Nohra Djitni, agent d'entretien à l'Entreprise Adaptée
- Christophe Roger, agent d'entretien à l'Entreprise Adaptée
- Vanina Ramanah Blin, conseiller juridique en droit social au Siège
- Angélique Delattre, technicien supérieur à la direction de l'Habitat
- Frédéric Paul Constant, agent de service intérieur internat au Foyer de vie Le Rivage
- Jean-Jacques Angelo, chef de service éducatif à la résidence les 3 Fontaines, Habitat
- Véronique Mouflin, chef de service éducatif à la résidence Gaston Collette, Habitat
- Leila Zahouani, animatrice de formation, à l'ESAT de Lomme
- Christine Chombeau, comptable, au Foyer de Vie Les Cattelaines
- Annabelle Hammari, animatrice 1<sup>ère</sup> catégorie, au Foyer de Vie Les Cattelaines
- Ludovic Vilquin, ouvrier qualifié internat, au CAUSE



- **11 au 25 août** : Le CE sera fermé
- **19 septembre** : 19h, « Ch'est l'fête à l'Habitat », Espace Concorde Villeneuve-d'Ascq, menu 10€ (fricadelle frite, 3 boissons, une glace, 3 tickets jeux).



Ont contribué à ce numéro : Le Conseil d'Administration, Christine Brochot, Marie Morot, Simon Leclercq, Aurélie Bétrémieux, Corinne Eurin, Laurence Victor, Sylvie Debarbieux Le Panse, Anaïs Di Bello, Xavier Allouis.



Cour de justice de l'Union européenne

# Le travailleur d'Esat relève-t-il du droit du travail ?

Un travailleur d'Esat est-il un " travailleur " tel que le définit l'Europe dans ses textes réglementaires ? Telle est la question à laquelle la Cour de justice de l'Union européenne doit répondre en 2014.



© Romuald Beaumour

Dans un arrêt du 29 mai 2013, la Cour de cassation française a saisi la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur la question suivante : un travailleur handicapé d'Esat, au sens du Code de l'action sociale et des familles peut-il être qualifié de « travailleur » au sens communautaire ? Autrement dit, un travailleur handicapé en Esat relève-t-il du droit du travail ?

À l'origine de cette demande, un litige entre un Esat et un usager sur le paiement d'une indemnité compensatrice de congés payés non acquis et non pris en raison d'un arrêt de travail pour maladie. L'usager saisit le tribunal d'instance en France et demande l'application d'une directive du parlement européen et du conseil qui stipule que tout travailleur doit disposer d'au

moins 4 semaines de congés payés par an. Il est débouté et saisit alors la Cour de cassation qui se retourne à son tour vers la CJUE.

## Un statut complexe qui interroge

Le concept du Centre d'aide par le travail, devenu Esat, est né dans le mouvement Unapei. Il a évolué dans le temps entre protection des personnes handicapées, adaptation de la situation de travail à leurs capacités et attentes et valorisation de l'autonomie et des compétences ainsi développées. Et c'est parce que ce modèle porte en lui toutes ces volontés qu'il est unique en son genre, à la frontière du médico-social et du secteur économique. La résultante en est un statut mixte complexe (lire ci-dessous) qui mêle subventions d'État et richesses produites par le travail, cadre de travail et accompagnement médico-social.

Ce statut est régulièrement interrogé par

les acteurs politiques et institutionnels. Ainsi, en mai 2010, le médiateur de la République interpellait les associations sur le système de rémunération des travailleurs d'Esat. Les syndicats de salariés, quant à eux, se questionnent régulièrement sur l'absence de droits syndicaux en Esat. Et même si aujourd'hui les instances européennes n'envisagent pas une disparition du milieu protégé, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées interroge ce système dans son article 27 qui prône pour tous l'accès à un " milieu de travail ouvert " et l'égalité de traitement, notamment concernant la rémunération, les droits professionnels et syndicaux. La dernière pierre à l'édifice c'est l'association Nous Aussi qui la pose : « *Nous aimerions être salariés comme tout le monde, mais nous savons qu'être salarié, c'est aussi être moins protégé* » clament les personnes handicapées dans le document sur le travail adopté pendant

## Le statut du travailleur handicapé en Esat

Les travailleurs handicapés d'Esat sont des usagers d'une structure médico-sociale. À ce titre leur statut relève du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et non pas du Code du travail. D'une part, ils bénéficient de l'ensemble des droits et libertés des usagers posés par la loi de 2002 et des outils qui les garantissent : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, CVS... D'autre part, à ces droits s'ajoutent des droits spécifiques aux Esat qui tiennent compte de l'activité à caractère professionnel que les travailleurs handicapés développent : droit à rémunération, droit à congés, droit à la formation...

Ces droits sont inspirés pour beaucoup du droit des salariés mais ils sont néanmoins inscrits dans le CASF et leur mise en œuvre est différente de celle des salariés.

Au final, le statut d'usager est plus protecteur que celui de salarié : les travailleurs handicapés ne peuvent notamment pas faire l'objet d'un licenciement ou de sanctions disciplinaires et ils ne sont pas astreints à une obligation de production précise.





© Romain Beaumont

leur assemblée générale de novembre 2013 (*lire ci-contre*).

## Une décision attendue

C'est dire si la décision de la CJUE est importante sur le principe, même si le litige en question n'a pas d'enjeu immédiat car il porte sur le droit à congés d'avant la loi de 2005, droit qui a depuis été profondément modifié au profit des travailleurs handicapés. L'association concernée par cette affaire et accompagnée par l'Unapei, a fait valoir sa position auprès de la CJUE par écrit en septembre 2013 puis lors d'une audience en mars 2014.

Cela a été l'occasion de rappeler le cadre spécifique régissant les Esat et les droits

particuliers des travailleurs qui y sont accueillis, comme de pointer l'absence de lien de subordination et d'obligation de production contre rémunération. Car, aujourd'hui - c'est ce que l'association souhaite démontrer - la définition posée dans les textes réglementaires européens ne rend pas compte de la nature de la relation entre l'Esat et le travailleur accueilli. Si le gouvernement français rejoint cette position, la décision de la CJUE reste incertaine. Les conclusions de l'avocat général seront rendues en audience publique le 12 juin prochain. Quant à la date des conclusions écrites et de la notification du délibéré, elles ne sont pas encore connues. À suivre. ●

A. B.

## Des propositions à l'assemblée générale de l'Unapei

À la lumière de ce contexte nouveau, l'Unapei propose à ses associations adhérentes de renforcer le pouvoir d'agir des personnes handicapées en Esat en leur offrant de nouvelles perspectives professionnelles. L'objectif est de trouver les meilleures évolutions possibles dans notre société d'aujourd'hui et pour demain. Ces propositions prennent en compte les valeurs du mouvement de l'Unapei qui repose sur un droit au travail :

- accessible à tous ceux qui le peuvent et le souhaitent sans élitisme ;
- adapté aux attentes, projet de vie et capacités des personnes ;
- accompagné autant que de besoin tout au long de la vie professionnelle.

Il s'agit de réaffirmer toute l'importance de l'accompagnement réalisé au sein des établissements médico-sociaux que sont et doivent demeurer les Esat pour le plus grand nombre des personnes. Mais, nous ne pouvons pas nous contenter de cette seule perspective. Nous devons bâtir sur l'existant sans le remettre en cause. Ces propositions tiennent en trois axes à développer de manière simultanée :

- développer un droit à la représentation collective ;
- renforcer la contractualisation individuelle sur l'activité à caractère professionnel ;
- assurer un accompagnement professionnel pérenne au travail.

## Les revendications de Nous Aussi sur le travail en Esat

Les Esat sont importants pour nous.

Les Esat donnent une chance à tout le monde et nous aide à progresser.

Il y a des choses à améliorer dans les Esat.

Nous voulons que tous ceux qui en ont besoin puissent avoir une place en Esat.

Nous voulons avoir le choix d'un métier à l'Esat, selon nos envies et nos capacités.

Nous voulons que notre métier soit reconnu.

Nous aimerions être salariés comme tout le monde, mais nous savons qu'être salarié c'est aussi être moins protégé.

Nous aimerions être mieux payés et avoir accès à un fonds social.

Nous voulons être plus consultés concernant nos conditions de travail, dans les CVS, mais aussi dans les comités d'entreprise et dans les comités d'hygiène et de sécurité.

La loi oblige les Esat à donner des soutiens.

Nous voulons plus de soutien dans les Esat où il n'y en pas assez.

Quand il y a des travailleurs avec différents handicaps dans l'Esat, les professionnels doivent être formés, pour un meilleur accompagnement.

Nous voulons pouvoir travailler en milieu ordinaire si nous en avons la capacité et l'envie.

Les entreprises doivent respecter leur obligation d'emploi.

Les Esat ne doivent pas retenir les travailleurs avec un bon niveau.

Les Esat et les entreprises doivent nous aider à aller en milieu ordinaire.

Nous voulons des services pour nous informer, pour nous aider à aller en milieu ordinaire, et pour nous soutenir quand nous sommes en milieu ordinaire.

Extrait du document sur le travail adopté à l'assemblée générale de novembre 2013. À consulter sur <http://nousaussi.over-blog.com>